

Faite en double exemplaires avec copie de
votre attestation d'assurance en responsabilité
civile

Convention de prêt de matériel

Entre

Le Comité Départemental de Tennis du Gard

Représenté par son Président M. DUPLISSY Stéphane

Désigné comme « le prêteur ».

Et

le club :

Représenté par son président :

Résidant :

Code postal :

Ville :

Désigné comme « l'emprunteur ».

L'emprunteur s'engage à observer scrupuleusement les prescriptions ci-après :

Article 1 : Lors du premier emprunt, l'emprunteur doit fournir les pièces suivantes :

- La convention de prêt de matériel signée et datée,
- Une attestation d'assurance à son nom garantissant les risques encourus par le prêt,
- La fiche de prêt signée.

Article 2 : La fiche de prêt est soit temporaire, soit permanente. Elle est renseignée et signée contradictoirement lors de la mise à disposition et du retour du matériel. Elle précise le type de matériel et son état de fonctionnement, les accessoires éventuels, ainsi les modalités d'utilisation.

Article 3 : Le transport est à la charge de l'emprunteur et compris dans l'assurance souscrite à son nom.

Article 4 : L'emprunteur s'engage à ne pas apporter de modifications au matériel prêté.

Article 5 : Le prêteur ne peut être tenu responsable en cas d'utilisation frauduleuse ou illicite du matériel emprunté.

Article 6 : En cas de détérioration constatée en différentiel de la fiche matériel, il est convenu au remboursement au prix d'achat selon les tarifs établis sur la fiche de prêt, soit aux frais réels de réparation à la charge de l'emprunteur,

Article 7 : En cas de dysfonctionnement, le matériel devra être immédiatement remis au prêteur et sera signalé sur la fiche de prêt.

Article 8 : Pour le prêt de matériel, une caution de 300€ est demandée.

Article 9 : Le matériel doit être ramené au comité de tennis du Gard, 1069 avenue Maréchal Juin – 30900 Nîmes par l'emprunteur dans un délai d'une semaine suivant la manifestation.

Fait à Nîmes, le

Pour le prêteur

Nom : DUPLISSY

Prénom : STÉPHANE

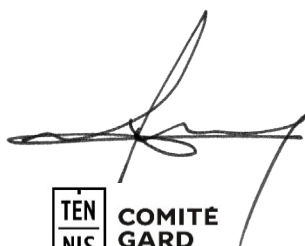
Signature le Président

Pour l'emprunteur :

Nom :

Prénom :

Signature de l'emprunteur



**TEN
NIS** **COMITÉ
GARD**

1069, Avenue Maréchal Juin - 30900 NÎMES
Tél : +33 (0)4 66 29 27 55
http://comite.tn.gard - comite.gard@fft.fr
LIGUE OCCITANIE - ZONE MEDITERRANEE
FEDERATION FRANCAISE DE TENNIS

Fiche de prêt

Prêteur : Comité Départemental de Tennis du Gard

Emprunteur :

Nom :

Prénom :

Nom du matériel	Quantité
Kit Pickleball (voir détail en page suivante)	
Marquage	

Etat de matériel contradictoire :

Le :	
Etat à la remise :	
<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Usure légère <input type="checkbox"/> Usé	
Pour le prêteur	Pour l'emprunteur
Nom : DUPLISSY	Nom :
Prénom : STÉPHANE	Prénom :

Le :	
Etat au retour :	
<input type="checkbox"/> Neuf <input type="checkbox"/> Usure légère <input type="checkbox"/> Usé	
Pour le prêteur	Pour l'emprunteur
Nom : DUPLISSY	Nom :
Prénom : STÉPHANE	Prénom :

Prix éléments en cas de perte ou dégradation	
Raquette	32 €
Filet	125 €
Balle	4 €
Marquage	30 €

Contenu de chaque kit de Pickleball

Chaque kit de Pickleball du CD 30 se compose d'une housse Head noire qui contient :

- 4 raquettes HEAD (2 roses et 2 vertes) + 2 housses raquette
- 2 balles de pickle
- 1 filet en kit contenant les éléments ci-dessous :

PARTS LIST:

- | | |
|---|---|
| 2 rectangular large end bases ① | 1 straight oval pipe (two ends tapered) ⑤ |
| 1 rectangular small center base ⑦ | 2 straight oval pipes with end caps ② |
| 1 vertical center support ⑥ | 1 HEAD Pickleball Net |
| 2 bent long oval pipes ③ | 1 carry case with compartments |
| 5 straight oval pipes (one end tapered) ④ | |

